

céder à une visite domiciliaire par trop illégale depuis la rupture du Concordat. Mais à Bordeaux eut lieu un incident qui montre bien la mentalité du gouvernement. Le préfet, d'après des ordres reçus de Paris, alla présenter ses condoléances, mais à qui ? Aux vicaires-généraux ou au doyen du chapitre ? Nullement ; au président laïque de l'association diocésaine, montrant bien par là qu'il le considérait comme le chef de l'administration diocésaine et affirmant ainsi la *culturalité*, pardon du néologisme, de l'Association faite à Bordeaux.

— Le gouvernement devait se désintéresser des obsèques du prince de l'Eglise. Toutefois, à cause de la grande affluence que l'on prévoyait, il fallait se préoccuper des mesures à prendre pour maintenir l'ordre, et avoir en certains points que devait parcourir le cortège des troupes pour assurer la circulation. D'après les usages en vigueur en France, quand un enterrement passe devant des troupes en armes, qu'il soit celui d'un libre-penseur, d'un juif ou même d'un catholique, on doit présenter les armes. Le plus simple était de laisser aller les choses, quand bien même le défunt était un cardinal de la Sainte Eglise Romaine. Mais le ministre de la guerre aurait eu une interpellation de ses amis de gauche. Et bien qu'il eût des raisons à revendre, n'osa point s'y exposer. Il préféra subir une attaque de droite, certain d'être soutenu par toutes les gauches. Alors pour donner une couleur à la mesure qu'il prenait, il ordonna aux troupes de faire face à la foule, sous prétexte de mieux la contenir. Comme cela, ne voyant pas le cortège funèbre, les soldats étaient dispensés de lui présenter les armes. C'est ce qui a été fait au grand étonnement de tous.

— Il y a eu vers la fin de l'année dernière une séance préparatoire des Rites pour l'étude et l'examen d'un miracle présenté pour la canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. J'ai dit en quoi consistait la difficulté. Aucun